

## Projet de SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais soumis à enquête publique - Dossier modificatif des projets de PAGD et de règlement



Le projet de SAGE Rance Frémur baie de Beaussais a été arrêté par la CLE le 4 juin 2012. Les documents du projet de SAGE ainsi que le rapport d'évaluation environnementale ont ensuite été mis en consultation auprès des assemblées compétentes, du comité de bassin et des services de l'Etat conformément à l'article L.212-6 du Code de l'Environnement. A l'issue de cette consultation, réalisée du 28 juin au 3 novembre 2012, 131 avis ont été transmis.

Le bureau de la CLE s'est réuni le 9 novembre 2012 pour analyser les avis reçus et proposer des corrections aux projets de PAGD et de règlement et au rapport d'évaluation

environnemental.

La CLE a examiné la synthèse réalisée par le bureau le 27 novembre 2012.

Le présent dossier comprend la synthèse examinée par la CLE et présente les amendements aux projets de PAGD et de règlement, arrêtés par la CLE le 27 novembre 2012

Auteurs du document : CLE du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais

Diffuseur des métadonnées : CLE du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés: Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), Règlement,

gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining): TYPOLOGIE DES EAUX

Date: 2012-11-27
Format: text/xml

Identifiant Documentaire: gesteau-89025

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content\_files/document/15729\_1\_fr\_original.pdf

Commune: BÉCHEREL (35022), CANCALE (35049), CARDROC (35050), COMBOURG (35085), DINARD

(35093), HÉDÉ-BAZOUGES (35130), IRODOUËR (35135), LA BAUSSAINE (35017), LA CHAPELLE-AUX-FILTZMÉENS (35056), LA CHAPELLE-DU-LOU-DU-LAC (35060), LANDUJAN (35143), LA RICHARDAIS

(35241), LA VILLE-ÈS-NONAIS (35358), LE MINIHIC-SUR-RANCE (35181), LES IFFS (35134), LONGAULNAY

(35156), MÉDRÉAC (35171), MEILLAC (35172), MINIAC-SOUS-BÉCHEREL (35180), PLESDER (35225),

PLEUGUENEUC (35226), PLEURTUIT (35228), QUÉBRIAC (35233), QUÉDILLAC (35234), SAINT-BRIAC-SUR-MER (35256), SAINT-BRIEUC-DES-IFFS (35258), SAINT-COULOMB (35263), SAINT-DOMINEUC (35265),

SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS (35284), SAINT-LUNAIRE (35287), SAINT-MALO (35288), SAINT-M'HERVON (35301), SAINT-PÈRE (35306), SAINT-PERN (35307), SAINT-SULIAC (35314), SAINT-THUAL (35318),

TINTÉNIAC (35337), TRÉVÉRIEN (35345), TRIMER (35346), BOBITAL (22008), BRUSVILY (22021),

CALORGUEN (22026), CAULNES (22032), LE MENÉ (22046), CRÉHEN (22049), DINAN (22050), ÉVRAN (22056), GUENROC (22069), GUITTÉ (22071), LA CHAPELLE-BLANCHE (22036), LANCIEUX (22094), 22102,

LANGROLAY-SUR-RANCE (22103), LANGUENAN (22105), LANRELAS (22114), LANVALLAY (22118), LA

VICOMTÉ-SUR-RANCE (22385), LE HINGLÉ (22082), LÉHON (22123), LE QUIOU (22263), LES CHAMPS-

GÉRAUX (22035), MÉRILLAC (22148), PLESLIN-TRIGAVOU (22190), PLESSIX-BALISSON (22192), PLEUDIHEN-SUR-RANCE (22197), PLOUASNE (22208), PLOUBALAY (22209), PLOUËR-SUR-RANCE (22213), PLUMAUDAN (22239), PLUMAUGAT (22240), QUÉVERT (22259), SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX (22274), SAINT-CARNÉ (22280), SAINT-HÉLEN (22299), SAINT-JACUT-DE-LA-MER (22302), 22303, SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE (22305), SAINT-JUDOCE (22306), SAINT-JUVAT (22308), SAINT-MADEN (22312), SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (22327), SAINT-VRAN (22333), TADEN (22339), TRÉFUMEL (22352), TRÉGON (22357), TRÉLIVAN (22364), TRÉMÉREUC (22368), TRÉVRON (22380), YVIGNAC-LA-TOUR (22391)

Département : ILLE-ET-VILAINE (35), COTES-D'ARMOR (22)

Région: BRETAGNE (53)

Masse d'eau : FREMUR DE LANCIEUX DE LA RETENUE DU BOIS JOLI JUSQU'A L'ESTUAIRE (GR031b), FREMUR DE LANCIEUX DEPUIS CORSEUIL JUSQU'A LA RETENUE DU BOIS JOLI (GR031a), LA DONAC DEPUIS HEDE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LINON (GR029), LA RANCE A LA RETENUE DE ROPHEMEL (GR014b), LA RANCE DEPUIS LA CONFLUENCE DU LINON JUSQU'A L'ECLUSE DE CHATELLIER (GR016), LA RANCE DEPUIS LA RETENUE DE ROPHEMEL JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LINON (GR015), LA RANCE DEPUIS SAINT JACUT DU MENE JUSQU'A LA RETENUE DE ROPHEMEL (GR014a), LE GUINEFORT DEPUIS QUEVERT JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA RANCE (GR027), LE LINON DEPUIS COMBOURG JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA RANCE (GR028), LE NEAL DEPUIS IRODOUER JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA RANCE (GR026), Arguenon (GG013), Rance -Frémur (GG014), Vilaine (GG015), Couesnon (GG016), COMPLEXE DU BOIS JOLI (Bois Joli) (GL059a), COMPLEXE DU BOIS JOLI (Pont avet) (GL059b), RETENUE DE ROPHEMEL (GL018)

**Permalien:** https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/projet-de-sage-rance-fremur-baie-de-beaussais-soumis-a-enquete-publique-dossier-modificatif-des-proj0

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

